

ÉNERGIES RENOUVELABLES ■ Une association veille aux problématiques environnementales en Midi corrézien

Des éoliennes en projet sur Beynat

Une étude de faisabilité est menée par l'entreprise VSB pour installer un parc éolien en pays de Beynat. La nouvelle association A.MI.CO veille au grain.

Laetitia Soulier
laetitia.soulier@centrefrance.com

Des éoliennes vont-elles pousser en midi corrézien ? Un projet est à l'étude en ce sens depuis 2010.

Suite à un changement de réglementation, le dossier initial, un temps au point mort (voir ci-dessous), a retrouvé du souffle. Et c'est pour ne pas rester sur le bord du chemin que l'association A.MI.CO s'est créée en mars dernier. Agir pour le Midi Corrézien est constituée d'une trentaine d'adhérents. Loin d'être vent debout contre ce projet, l'association veut juste être informée des avancées.

Pour son président, Alain Sireyx, « en se constituant en association, on pense avoir une meilleure écoute et aussi pouvoir être associés au projet ».

Une stratégie payante car, suite à leur démarche, les responsables associatifs ont échangé avec Pascal Coste, maire de Beynat, mais aussi, récemment, avec le promoteur du parc éolien, l'entreprise VSB Énergies nouvelles.

« Cette entreprise envisage un parc éolien à cheval sur trois communes, Beynat, Le Châs-



ÉOLIENNES. Dans un triangle Beynat, Palazinges, Le Chastang, entre sept et dix engins pourraient être érigés si les études de faisabilité s'avèrent favorables. PHOTO D'ARCHIVES

tang et Palazinges », poursuit Patrick Bordes, trésorier adjoint.

« Deux cités administratives »

Le parc éolien porterait sur la construction d'une dizaine d'éoliennes (entre 7 et 10) de 2,3 mégawatt chacune et d'une hauteur allant de 150 à 180 mètres. « En haut de la pale, précise Patrick Bordes, qui compare à la cité administrative de Tulle. La cité administrative mesure 86 mètres, c'est donc deux cités ».

Les membres de l'association

ont eu vent du projet par des études en cours. Et le promoteur a confirmé la signature de promesses de baux commerciaux avec des propriétaires privés.

Le positionnement des éoliennes n'est pas bouclé. « Ils en sont à l'étude d'impact environnemental. Et même s'ils n'ont pas encore la maîtrise foncière, ils nous indiquaient que tous leurs signaux étaient au vert », poursuit le trésorier.

A.MI.CO suit ce dossier de près car l'association est sou-

cieuse. « Il peut y avoir un impact visuel, bien sûr, avec le risque de dénaturer les paysages, redoute Alain Sireyx, mais pas seulement. Sur certaines zones,

comme dans l'Aveyron par exemple, les riverains parlent d'un syndrome éolien ».

Interrogations sanitaires

Selon les membres de l'association, un bruit permanent pourrait provoquer ou accentuer des acouphènes. « Des infrasons pourraient aussi être perçus à plusieurs kilomètres avec possibilité de troubles type vertige. L'aspect sanitaire nous semble important ». Pour le président, d'autres préoccupations existent, comme un clignotement jour et nuit pour les riverains. Le caractère vallonné du site serait aussi de nature à créer un effet de résonance. Et l'association de citer enfin la valeur de l'immobilier qui pourrait chuter.

Loin d'A.MI.CO l'idée d'être de mauvais camarades sur ce dossier. L'association demande à être rassurée et des réunions publiques d'information dans les meilleurs délais. « On fait cela par devoir citoyen et pour que l'on ne se dise pas un jour, "ah, si on avait su..." ».

Pratique. Plus d'informations sur le site Internet <http://amico19190.wix.com/amico>.

■ VSB : « Il y aura de la concertation »

VSB, entreprise basée à Nîmes, crée des centrales de production d'énergies renouvelables dans l'éolien ou le photovoltaïque. Le chef du projet de Beynat est Fabien Gouzennes qui revient sur les grandes étapes. « Le projet a été initié en 2010 mais avec la suppression des ZDE (*) par la loi Bréttes sur la transition énergétique, il est resté au point mort. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de ZDE que l'on peut faire n'importe quoi dans l'éolien. Il y a un schéma régional éolien qui définit les zones ».

VSB a relancé son projet en mars 2013 avec les études sur le milieu naturel (faune, flore...). Aujourd'hui terminées, elles ont duré un an, sans révéler d'obstacles majeurs. Les études continuent sur les volets paysagers et acoustiques. « Nous en sommes donc vraiment aux études de faisabilité », confirme Fabien Gouzennes. Parallèlement, l'entreprise essaie de sécuriser le foncier. Car une fois le dossier prêt, il faudra avoir l'aval de l'État sur deux points : le permis de construire et l'autorisation d'exploiter dans le cadre d'une ICPE (Installation classée protection de l'environnement). Prudent, le chargé de projet n'avance aucune date. À partir du moment où le dossier est déposé en préfecture, il y a environ un an d'instruction. Dans le cadre de l'obtention de ces autorisations, il y aura de la concertation, « et c'est bien normal », ajoute Fabien Gouzennes. Permanences en mairies, réunions publiques ? Il ne sait pas encore quelle forme prendra cette concertation. « Par ailleurs, dans le cadre de l'ICPE, on sera soumis à enquête publique avec commissaire enquêteur. La population pourra donner son avis », assure-t-il. Voilà pour la forme. Sur le fond, les études portent sur un parc de 7 à 10 éoliennes maximum sur une zone allant du sud du Chastang à Beynat et Palazinges. « Tant que l'étude de faisabilité n'est pas terminée, on ne peut pas dire quelles machines on installera, qu'elles seront les plus pertinentes ». Il est aussi prudent sur les chiffres. « On ne peut pas donner de hauteur, mais 180 mètres seraient un maximum. Il faut savoir enfin que la réglementation acoustique française est la plus protectrice d'Europe ».

(*) Zone de développement éolien créée à la demande de la collectivité (Communauté de communes de Beynat) qui lui permettait de bénéficier du tarif d'achat garanti d'électricité par l'EDF.

« La collectivité n'a plus la main »

Pascal Coste, maire de Beynat et président de la communauté de communes du pays de Beynat, attend désormais d'en savoir plus sur le dossier.

« Initialement, nous avons été saisis par VSB qui nous avait convaincus du potentiel éolien sur notre zone, se souvient-il. Nous avons pris un cabinet et lancé la faisabilité d'une zone de développement éolien. Puis, le législateur nous a dit qu'il n'y avait plus besoin de ZDE. Aujourd'hui, la collectivité n'a plus la main sur le dossier. Nous ne sommes pas porteurs du projet ».

Dessaisie, la Com'com est, comme l'association, dans l'attente



PASCAL COSTE, Maire de Beynat

du projet et de la concertation. « La Com'com n'est pas opposée au développement éolien mais ne le laissera pas faire n'importe comment. L'idée n'est pas de

mettre le pays à feu et à sang. On a demandé un déplacement pour aller voir des éoliennes ».

Le territoire concerné présente deux spécificités. « Nous avons fait un PLU qui prévoit une zone dédiée au développement des énergies renouvelables. On ne pourra pas construire en dehors de cette zone-là. La seconde, c'est que les terrains concernés sont privés au Chastang, communaux sur Palazinges et sectionaux sur Espagnogol à Beynat. « Administrativement, ce n'est pas simple. Les élus ont perdu des prérogatives avec la suppression de la ZDE mais on garde la maîtrise foncière ». Et un œil sur les retombées financières possibles. ■